

P.V DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023

À 20h30 Salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST

Le 15 décembre 2023 à 20h30, salle du Conseil Municipal de BRILLEVAST, se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VANSTEELANT, Maire.

Secrétaire de séance : S. MAUDUIT

Membres présents : G. VANSTEELANT – Y. AUVRAY – J. PLOTIN – C. BESNARD – S. MAUDUIT – D. DESCAMPS – A. FLAMBARD – M. BAZIRE – J. LEFAUQUEUR – N. LETASSEY – J.M INGOUF

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2023,
- Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2023 (délibération),
- Mise en place de la Loi relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables,
- Extension de l'espace restauration du Centre Socioculturel du Pôle de Proximité de SPE – cf. Conseil Municipal du 03/02/2023 (délibération),
- Réflexion sur les prévisions d'investissements 2024,
- Conseil d'école du 13/11/2023,
- Demandes de subvention,
- Affaires et questions diverses.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2023

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Approbation du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2023

Par délibération du 28/09/2023, le Conseil Communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation libre révisée pour 2023, soit 7 521 € à partir des éléments suivants :

- AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à 9 229 € (en fonction)
- Services faits « *enfance/petite enfance* » s'élèvent à – 34 €
- AC définitive pérenne 2022, - 1 674 €
- Soit 7 521 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide d'approuver le montant d'AC libre 2023, tel que délibéré par la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

3 – Mise en place de la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

La Loi n° 20236175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux Communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables. Ces zones doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie etc....). Elles ne

garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables, et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Sachant par ailleurs que ces zones d'accélération ne sont pas exclusives et que rien n'empêche les développeurs d'initier des projets sur la Commune sous réserve d'autorisation des propriétaires et des autorités compétentes en matière d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas identifier de zones d'accélération d'énergies renouvelables sur notre territoire considérant que toute forme de transition énergétique type éolien etc.... serait susceptible d'aggraver la transformation et la dégradation des milieux naturels.

4 – Extension de l'espace restauration du Centre Socioculturel du Pôle de Proximité de SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Rappel : ce projet vous a été présenté lors du Conseil Municipal du 03/02/2023. Le coût de l'opération, pour une extension de 60 m², était de 240 000 € TTC. Le montant ayant été jugé trop élevé, le Conseil Municipal a décidé de ne pas le valider.

L'unanimité étant requise, la décision n'a pas pu être entérinée car deux communes ont voté défavorablement (GATTEVILLE et BRILLEVAST).

Pour tenter de faire avancer les choses, M. le Maire a suggéré que le groupe travail équipement réfléchisse, avec l'aide de l'architecte, à des pistes d'optimisation afin d'aboutir à des économies. Ce travail a été réalisé et le résultat fait que le coût de l'opération a été ramené à 208 020 € TTC (études et divers aléas inclus), soit un gain de 31 980 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

CAF = 69 340 €

FONDS DE CONCOURS CAC = 27 736 €

FCTVA = 34 124 €

Reste à charge pour les Communes **financé par les excédents cumulés** = 42 150 €

Après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres présents (9 POUR, 2 CONTRE), le Conseil Municipal décide de valider le projet d'extension de l'espace restauration du Centre Socioculturel du Pôle de Proximité de SAINT-PIERRE-ÉGLISE tel que présenté en séance.

5 – Réflexion sur les prévisions d'investissement 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents a proposé de retenir les projets d'investissements suivants pour l'année 2024 (3 devis nécessaires pour chaque projet) :

- **Parking de l'Église** : devis BOUCÉ 14 951 € HT (17 941,20 TTC)
- **Ravalement /démoussage Salle Polyvalente**
- **Bâtiment Mairie (porte d'entrée, une grande fenêtre, 2 petites fenêtres)**
- **Point d'éclairage (autonome) arrêt bus Hameau Corbin**
- **Panneau d'information (plan Commune)**
- **Plaques de rue**

- **Perche d'élagage** : devis Comptoir de la Motoculture ST VAAST 824,25 € HT (989,10 TTC)
- **Logement occupé actuellement par M. Joël ROSSELOT (pose d'un vélux à la place de la tabatière de toit existante)** : les éventuels autres travaux à réaliser seront envisagés en 2025.
- **Les toilettes de la Salle Saint-Jean** (participation financière de la Cie du Pas du Diable)
- **La réfection de la voirie « Route de Dalbec »** : décalée en 2025.

Tous ces projets devront s'inscrire :

- Dans le respect des règles de bonne gestion de notre budget,
- Dans le cadre d'un budget maîtrisé.

Point particulier : Le Pont de Dalbec

Suite à la réunion « in situ » en date du 12/09/2023 avec la DDTM, il s'avère qu'il n'y aurait pas d'urgence à réaliser les travaux. EN 2024, ce dossier pourrait donc être pris en charge intégralement dans le cadre du marché « GEMAPI ouvrages communaux » qui est en cours de finalisation. M. le Maire a confirmé le 26/09/2023 par un mail adressé à M. Thomas LANGEVIN « Chargé de Projet GEMAPI » l'inscription de ce dossier à ce programme.

6 – Conseil d'École du 13/11/2023

Répartition des effectifs :

- Classe maternelle : 3 TP + 7 PS + 7 MS = 17 élèves
 - Classe de GS/CP : 8 GS + 12 CP = 20 élèves
 - Classe de CE1/CE2 : 7 CE1 + 11 CE2 = 18 élèves
 - Classe de CM1/CM2 : 17 CM1 + 10 CM2 = 27 élèves
- Soit un total de **82 élèves**.

Prévision d'effectifs pour la rentrée 2024 : - 10 départs au collège, + 10 inscriptions en PS/TP. Soit un effectif stable.

Plus compliquée sera la rentrée 2025 : 17 départs au collège. En revanche, les naissances 2022 sont conséquentes (13 à TEURTHÉVILLE, 4 à LE VAST, 3 à BRILLEVAST). Nous pouvons donc espérer qu'elles compenseront les départs au collège.

Problème récurrent sur notre secteur : le manque d'assistantes maternelles (ou de MAM, ou de crèche, ou de micro-crèche...).

La Communauté d'Agglomération le Cotentin attribue une somme de 50 € par enfant soit un budget de 4 100 € pour l'année scolaire. Ce budget permet de financer certaines activités comme : les séances de piscine, d'équitation, de voile.

Tous les élèves de l'école se rendent à la Salle de Sport de QUETTEHOU. La Communauté d'Agglomération le Cotentin prend en charge les aller/retour.

L'APE subventionne les séances de cinéma, des abonnements, les sorties de fin d'année, les cadeaux de Noël et spectacle de magie. Petit bémol : Mme la Présidente de l'APE se dit inquiète quant à l'absence de nouveaux parents au sein de l'Association. L'APE a fortement besoin de volontaires.

Des exercices de sécurité réalisés ou à venir : intrusion attentat, incendie, chaîne téléphonique (pour les directeurs), exercice chaîne SMS.

Des travaux ont été effectués : dortoir et sanitaires neufs en maternelle, espace jardin, remplacement d'huisseries, création issue de secours, installation de volets roulants, remplacement porte d'entrée, travaux de placo, adaptation de mobilier, pose panneau basket. D'autres sont à prévoir : problèmes d'infiltration, fuite d'eau, pas d'eau chaude dans les nouveaux sanitaires extension maternelle, besoin d'un chauffe-eau etc...

Budget école pour 2023 (année civile) = 5 220 €.

7 – Demandes de subvention

Présentées par : APF France Handicap Délégation de la Manche, Le Panier du Val-de-Saire, Val-de-Saire Cyclo, Pompiers Humanitaires GSCF dans le cadre du soutien aux collectivités du Pas-de-Calais, Association Rêves Délégation de la Manche, AFM TÉLÉTHON Promesse Institutionnelle. Le Conseil Municipal à l'unanimité ne retient pas ces demandes de subvention.

8 – Affaires et questions diverses

- **Coupures d'eau** : comme convenu M. le Maire s'est entretenu le 24/10/2023 avec M. GOASDOUÉ – Responsable d'Unité Gestion du Patrimoine, Études et Travaux au sein de la Communauté d'Agglomération. Ce dernier a confirmé que dans le cadre du programme pluriannuel 2024/2025/2026, une tranche de travaux sera réalisée début 2024 sur la conduite d'eau partant de l'Église pour remonter vers le nord direction THÉVILLE.
- **La Commission de Contrôle des Listes Électorales** se réunira le 13/12/2023 à 20h30.
- **Repas des Aînés** : Madame Christiane BESNARD propose de ne plus livrer de repas aux personnes ne pouvant pas se déplacer (l'expérience tend à prouver que les personnes ont déjà prévu leur repas, voire l'ont déjà consommé). Elle préconise de livrer, en amont de la date du repas annuel, une corbeille d'une valeur égale au prix du repas. Le Conseil Municipal à la majorité (10 POUR, 01 ABSTENTION) valide cette proposition.
- **Noël des Enfants 2024** : il aura lieu le DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024. M. Arnaud FLAMBARD propose que les invitations soient déposées dans les boîtes aux lettres 15 jours avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Secrétaire de Séance

S. MAUDUIT